

Betvèdre dédié aux visites pédagogiques

Chemin de contournement de la centrale solaire

Après le défrichage et le déboisement de l'ancien site industriel durant l'hiver dernier, une première partie des travaux de terrassement a été réalisée fin juillet et début août. Les engins seront à nouveau en action fin août et courant septembre. Photo JSJ/Alain LEGROS

## Fort de l'autorisation de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour la fourniture d'électricité, et après le défrichage du site d'hiver dernier, le Groupe Valeco engage la réalisation de sa centrale solaire.

Après dix années d'études et de réflexions initiées en septembre 2010 par la présentation de son avant-projet aux élus locaux, le Groupe Valeco (Montpellier) dispose enfin de toutes les autorisations nécessaires à la construction de sa centrale solaire sur l'ancien site minier de Maine, propriété privée de la commune de Reclèsne sur celle voisine de Cordesse.

Attributaire des travaux de terrassement et de mise en forme de plusieurs plateformes desti-

nées à recevoir les infrastructures, l'entreprise SNTPAM (Société nouvelle de travaux publics Arroux Mesvrin) avait reçu pour première mission le défrichage et le déboisement des 7 hectares 40 centiares du site. Sous-traitée à l'entreprise Philippe Grillo (Dracy-Saint-Loup), cette prestation a été réalisée durant l'hiver 2019-2020.

### Plateformes : deux mois de terrassement

Programmée en saison estivale, l'ouverture du chantier aux engins de terrassement est effective depuis fin juillet. Pour la SNTPAM, tout a commencé par la remise en état du chemin d'accès entre la RD 26 Reclèsne-Cordesse et l'ancien site industriel désaffecté depuis des décennies.

« La bonne saison nous a permis de réaliser environ un tiers des travaux de terrassement avant les congés d'été de l'entreprise, qui réintègrera le site le 24 août. Par le jeu des mouvements de terre, tous les matériaux sont remis en forme sur place. Au-delà des mises à niveau des différentes plateformes, on crée également des fossés pour à terme l'assainissement hydrologique du site », explique Jérôme Girardon, chef de travaux SNTPAM.

### Pas de baisse de la biodiversité

Baisée afin qu'elle ne soit pas impactée lors des travaux, « la zone protégée sera complétée par l'aménagement de deux petites mares. Les chauves-souris sont également préservées à l'entrée

de l'ancienne galerie minière. Notre service environnement nous aide à bien cadrer les enjeux pour qu'il n'y ait pas de baisse de la biodiversité », confirme François-Xavier Lapointe et Pierre Imbert, responsable de l'équipe projets et ingénieur travaux chez Valeco.

La SNTPAM a aussi en charge la réalisation d'une clôture définitive. Destinée à fermer le périmètre de la future centrale, elle en a confié la pose à l'entreprise paysagiste autunnioise Laurent Poimboeuf. « In fine, nous évoluons sur une centrale électrique fermée, dont l'accès sera interdit au public. L'idée est aussi de conserver un périmètre végétal pour préserver la visibilité de la centrale », précise François-Xavier Lapointe.

Alain LEGROS (CLP)

# Centrale solaire : sa construction se fera début 2021

« Nous faisons les travaux de mouvements de terre en plein été mais, avec une préférence pour les acteurs locaux, la construction de la centrale solaire proprement dite ne se fera qu'en début 2021. Pour ce faire, nous nous adaptons au planning d'Enedis, maître d'ouvrage de la pose du câble de raccordement EDF jusqu'au poste de transfor-

mation situé près de l'usine Nexans (Zone industrielle Ar-tun Saint-Parthaléon), à une dizaine de kilomètres de la future centrale solaire de Maine. Concernant ce marché, on avance. L'appel d'offres est clos, mais il nous faut attendre la concrétisation des travaux subséquents. Ils ne seront pas terminés avant mai 2021. De notre côté, compte

tenu du fait que nous ne pourrions pas produire d'électricité avant la mise sous tension, nous prévoyons de finaliser l'aménagement de notre site solaire d'ici fin avril », informe François-Xavier Lapointe, responsable de l'équipe projets chez Valeco.

Sur 5 millions d'euros de travaux budgétés par le groupe Valeco pour la réalisation de son projet de Maine, un million d'euros est réservé au raccordement de la centrale solaire au réseau EDF.

### Négociation finale et tonte naturelle

À ce jour, les ingénieurs et techniciens de Valeco sont en négociation finale avant signature de contrats avec leurs prestataires

études de faisabilité et d'im-pact environnemental sur 500 pages illustrées : dépôt de la demande de permis de construire, avec un seul trimestre de retard sur le calendrier élaboré fin 2010.

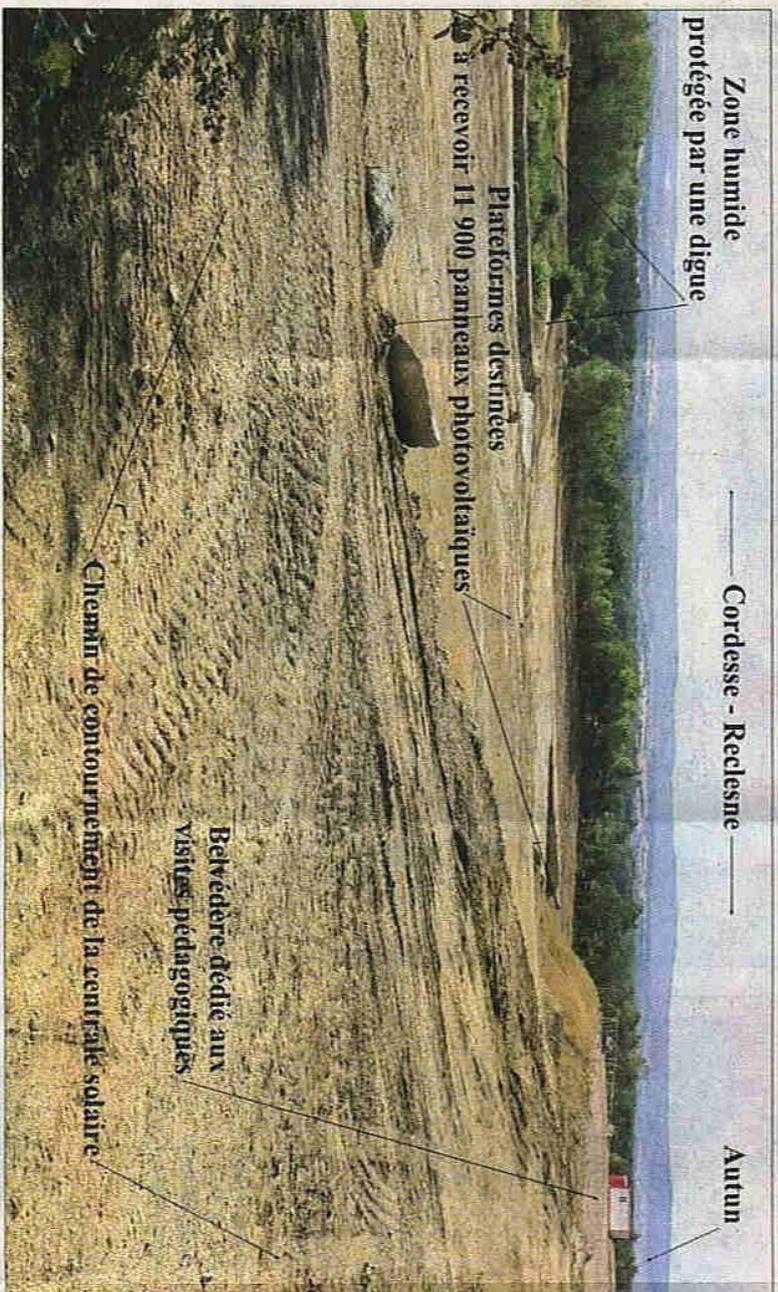
- **Février-mars 2015** : en-quête publique favorable.
- **22 mai 2015** : permis de construire délivré par le préfet pour dix ans (valable jusqu'en 2025).
- **2013 à 2018** : candidatures infructueuses de Valeco pour la fourniture d'énergie renouvelable à EDF.
- **Mars 2019** : Valeco est lauréat de l'appel d'offres Commission de régulation de l'énergie (CRE).
- **8 mai 2020** : signature du bail emphytéotique (30 ans renouvelable) entre la commune de Reclèsne et le groupe Valeco.
- **Hiver 2019-2020** : défrichage et déboisement du site.
- **Été 2020** : travaux de terrassement.
- **1<sup>er</sup> semestre 2021** : construction de la centrale solaire.
- **Mai 2021** : mise sous tension après raccordement au poste de transformation EDF, près de l'usine Nexans (ZI Ar-tun Saint-Parthaléon).

pour les fournitures de structures métalliques, de panneaux solaires et de tout le réseau électrique interne à la centrale solaire. Quant à l'entretien et la tonte naturelle du site, ils pourraient être confiés à un agriculteur local, autorisé à faire paître ses moutons jusqu'à faire paître ses moutons jusqu'à faire paître ses moutons solaires.

Alain LEGROS (CLP)

**RECLÉSNE** Travaux

# Une saison favorable à la réalisation des plateformes de la centrale solaire



## LES DATES CLÉS

> **Septembre 2010** : avant-projet validé par les maires de Reclèsne et Cordesse.

> **Novembre 2010** : signature du bail provisoire autorisant Valeco à faire ses études.

> **Année 2011** : analyse hydrogéologique, inventaire de la faune et de la flore, plan topographique et études diverses.

> **Décembre 2011** : présentation du projet aux élus communaux, intercommunaux et à la direction du territoire.

> **Mars 2012** : plans, photos, études de faisabilité et d'impact environnemental sur 300 pages illustrées ; dépôt de la demande de permis de construire, avec un seul trimestre de retard sur le calendrier élaboré fin 2010.

> **Février-mars 2015** : enquête publique favorable.

> **22 mai 2015** : permis de construire délivré par le préfet pour dix ans (valable jusqu'en 2023).

> **2013 à 2018** : candidatures infructueuses de Valeco pour la fourniture d'énergie renouvelable à EDF.

Après le défrichage et le déboisement de l'ancien site industriel durant l'hiver dernier, une première partie des travaux de terrassement a été réalisée fin juillet et début août. Les engins seront à nouveau en action fin août et courant septembre. Photo JSU/Alain LEGRIS

**Fort de l'autorisation de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour la** nées à recevoir les infrastructures, l'entreprise SNTPAM (Société nouvelle de travaux publics) de la saison nous a permis de réaliser environ un tiers des travaux de terrassement. Notre service environnement nous aide à bien cadrer les en-